

« PROCESSUS D'INTEGRATION »

mise à jour Mars 2022

pour PROPOSER des ATELIER REGULIERS AU 17
en lien avec le projet de SANTE CO-CREATIVE

1. Proposition du Professionnel

- *Proposition claire* avec contenu, durée, nombre de participants minimum et max, matériel nécessaire...
- *Professionnel compétent* =
 - ayant formation + expérience = savoir-faire + savoir être
 - Ok pour se remettre en question = capacité à évoluer
 - OK pour travailler ensemble = importance du collectif

→ **NOUVEAUTE 2021** : le professionnel s'intéresse au projet de Santé Co-Créative et souhaite s'y relier

2. Premiers ateliers

- *Au moins 2 professionnels* de l'équipe Santé Co Créative +/- Caroline pour la sci le 17, participent à un ou plusieurs ateliers

→ **NOUVEAUTE 2022** : faire un seul atelier « test » avec uniquement des membres de l'équipe a atteint ses limites pour des raisons de disponibilité de l'équipe, et cela semble insuffisant pour se connaître et voir si nous avons envie de travailler ensemble. Il est donc désormais possible de louer une salle à la sci LE 17 sur une période d'essai et d'expérimenter ainsi quelques ateliers avec invitation à l'équipe et ouverture au public = contrat de loc occasionnel de 3 à 6 mois au bout desquels un RDV de bilan est posé avec feedbacks réciproques et décision d'intégration ou non.

3. Feedbacks

*Les moments des feedbacks sont essentiels**, ils peuvent se faire avant/ après chaque atelier ou entre 2 ou surtout lors du « bilan ».

Le bilan est proposé au bout de 3 à 6 mois d'expérimentation des ateliers en mode « loc ».

Les feedbacks permettent de :

- a. Partager les ressentis corporels, émotionnels...
- b. S'écouter et se dire de façon authentique et empathique
- c. Ressentir si nous nous sentons « sur la même longueur d'onde » c'est-à-dire avec un état d'esprit partagé entre les différents professionnels de l'équipe et en cohérence avec le projet de Santé Co-Créative

→ **NOUVEAUTÉ 2022** : l'envie de s'engager

4. Validation

En cas de réponse favorable réciproque :

- mise en place du **nouveau contrat** de bail avec la SCI Le 17 + remise des clés (si ce n'est déjà fait) et signature du Règlement intérieur (si ce n'est déjà fait)
- **communication** : *le professionnel peut communiquer sur ses ateliers au sein du projet = intégration dans l'agenda en ligne Santé Co Créative + photo du professionnel dans le mandala au 17*

-> **NOUVEAUTÉ 2022** = remise du **GUIDE PRATIQUE** dans lequel le professionnel trouvera la définition de la santé co-créative, le règlement du lieu, l'organisation des différentes réunions et les **codes** pour

- **FRAMAGENDA** = agenda partagé pour l'occupation des salles, agenda à compléter avec l'aide d'Isabelle si besoin
- Agenda **SANTÉ CO-CRÉATIVE** en ligne pour le public, pour intégrer ses ateliers pour le public + profil intervenant à créer
- **SENDIBLUE** 1 newsletter / trimestre = information à intégrer avant parution - décembre mars +/- juin et août-
Relecture par Caroline avant envoi

- **engagement à participer aux réunions d'équipes** = 4 plénières (côté cabinets+ coté asso + sci= tout le projet !) par an + proposition d'intégrer le bureau de l'Asso + choisir une des 3 commissions pour participer (administratif, vie d'équipe- partenariat et communication) à voir avec le référent de chaque commission + possibilité d'intégrer aussi les groupes de travail thématiques si souhait (ex : groupe périnatalité)
- les **échanges de pratiques** sont largement favorisés car c'est une façon de se connaître, de mieux travailler ensemble, de s'entraider et d'envisager des ponts entre les pratiques.

En cas de réponse négative

- Rendre les clés si le professionnel en avait pendant sa période d'essai
- Nommer les pistes d'amélioration réciproques
- Remerciements et enseignements réciproques = Cultiver la gratitude

Merci à tous



* « Sauvez des vies faites des feedbacks ! » : sensibilisation à « l'art des feedbacks » poster affiché dans la salle de peinture- cuisine